

03.05.2022

### Kit Components

Product code	Description
<b>5380-220503</b>	<b>5380</b>

Components:

5378-220503	5378 - Component A 5380
5379-141001	5379 - Component B 5380

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** 5378 - **Component A 5380**

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Tel: +41- 58-272 0 272

- **Service chargé des renseignements:** Département de sécurité des produits

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** info@kisling.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

+49-700-24 112 112 (KAR)

+1 872 5888271

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Néant

- **Pictogrammes de danger** Néant

- **Mention d'avertissement** Néant

- **Mentions de danger** Néant

- **Indications complémentaires:**

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

EUH208 Contient mequinol. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

- **Pictogrammes de danger** Néant

- **Mention d'avertissement** Néant

- **Mentions de danger** Néant

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Colle

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 2)

CH-FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5378 - Component A 5380**

(suite de la page 1)

**- Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**- Après contact avec la peau:** Après contact avec la peau, se laver abondamment à grande eau et au savon.

**- Après contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Si les paupières sont collées, dissolvez la colle avec de l'eau tiède en la recouvrant d'un tampon humide. Le cyanoacrylate se lie à la protéine oculaire et provoque des larmes pendant un certain temps pour aider à dissoudre l'adhésif. Gardez vos yeux couverts jusqu'à ce que le lien soit complètement dissous, généralement dans les 1-3 jours. N'ouvrez pas les yeux de force. Si des particules solides de cyanoacrylate emprisonnées derrière la paupière causent des lésions par abrasion, consultez un médecin.

**- Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**- 5.1 Moyens d'extinction**

**- Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

**- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**- 5.3 Conseils aux pompiers**

**- Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**- Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

**- 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CH-FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5378 - Component A 5380**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Aucun mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation et stockage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Température maximale de stockage:** 8 °C
- **Température minimale de stockage:** 2 °C
- **Classe de stockage:** 10-13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.  
Bien aéré le poste du travail. En cas d'air sec, relevé le degré d'humidité au moins à 50-60% rel..
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**  
Gants de protection (EN 374)  
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en tissu

(suite page 4)

CH-FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5378 - Component A 5380**

(suite de la page 3)

**- Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### - Indications générales.

##### - Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

##### - Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

- Point d'éclair > 80 °C

- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

##### - Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

- Propriétés comburantes: Non déterminé.

- Pression de vapeur: Non déterminé.

- Densité à 20 °C: 1,18 g/cm<sup>3</sup>

- Densité relative: Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Hydrolysé

- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

##### - Viscosité:

Dynamique à 20 °C:	140.000 - 180.00 mPas
Cinématique:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.2 Stabilité chimique

##### - Décomposition thermique/conditions à éviter:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

##### - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles: Humidité

(suite page 5)

CH-FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5378 - Component A 5380**

(suite de la page 4)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CH-FR

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

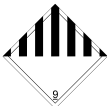
Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

<b>Nom du produit: 5378 - Component A 5380</b>
--

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG - IATA	Néant UN3334
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR, IMDG - IATA	Néant Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, ADN, IMDG - Classe	Néant
- IATA  	
- Class - Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG - IATA	Néant III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	Néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement - Évaluation de la sécurité chimique	
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT	Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

CH-FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5378 - Component A 5380**

(suite de la page 6)

**- Prescriptions nationales:****- Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.**- VOCV (CH)** < 3,00 %**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**- Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CH-FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** 5379 - Component B 5380

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation**

Colle

Activateur

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Tel: +41- 58-272 0 272

- **Service chargé des renseignements:** Departement de sécurité des produits

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** info@kisling.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

+49-700-24 112 112 (KAR)

+1 872 5888271

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Néant

- **Pictogrammes de danger** Néant

- **Mention d'avertissement** Néant

- **Mentions de danger** Néant

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

- **Pictogrammes de danger** Néant

- **Mention d'avertissement** Néant

- **Mentions de danger** Néant

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Colle

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

- **Après contact avec la peau:** Après contact avec la peau, se laver abondamment à grande eau et au savon.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5379 - Component B 5380**

(suite de la page 1)

- **Après contact avec les yeux:**  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Température maximale de stockage:** 20 °C
- **Température minimale de stockage:** 8 °C
- **Classe de stockage:** 10-13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH-FR

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5379 - Component B 5380**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### - 8.1 Paramètres de contrôle

#### - Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### - Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### - 8.2 Contrôles de l'exposition

#### - Equipement de protection individuel:

#### - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### - Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

#### - Protection des mains:

En cas de contact prolongé avec la peau, porter des gants de protection.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### - Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### - Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### - Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### - Indications générales.

#### - Aspect:

**Forme:** Liquide

**Couleur:** Incolore

**- Odeur:** Inodore

**- Seuil olfactif:** Non déterminé.

**- valeur du pH:** Non déterminé.

#### - Changement d'état

**Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.

**- Point d'éclair** Non applicable.

**- Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

**- Température de décomposition:** Non déterminé.

(suite page 4)

CH-FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5379 - Component B 5380**

(suite de la page 3)

- <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
- <b>Limites d'explosion:</b> <b>Inférieure:</b> <b>Supérieure:</b>	Non déterminé. Non déterminé.
- <b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.
- <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
- <b>Densité à 20 °C:</b>	1,23 g/cm <sup>3</sup>
- <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
- <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
- <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
- <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Partiellement miscible
- <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
- <b>Viscosité:</b> <b>Dynamique à 20 °C:</b> <b>Cinématique:</b>	1.300 - 2.100 mPas Non déterminé.
- <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Pas de réaction dangereuse en cas d'utilisation et de stockage selon les prescriptions.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

CH-FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

**Nom du produit: 5379 - Component B 5380**

(suite de la page 4)

- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - 14.1 Numéro ONU<br>- ADR, IMDG, IATA  | Néant           |
| - 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU<br>- ADR, IMDG, IATA                      | Néant           |
| - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport<br>- ADR, ADN, IMDG, IATA<br>- Classe            | Néant           |
| - 14.4 Groupe d'emballage<br>- ADR, IMDG, IATA  | Néant           |
| - 14.5 Dangers pour l'environnement:  | Non applicable. |
| - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | Non applicable. |
| - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |

(suite page 6)

CH-FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.05.2022

Numéro de version 4

Révision: 03.05.2022

<b>Nom du produit: 5379 - Component B 5380</b>
--

(suite de la page 5)

- "Règlement type" de l'ONU:	Néant
------------------------------	-------

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Évaluation de la sécurité chimique

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Prescriptions nationales:

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

- VOCV (CH) 0,00 %

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CH-FR